



Association des Mutilés, Combattants et Victimes de Guerre

14-18 39-45 RESISTANCE TOE INDOCHINE AFN AME
FEDERATION DEPARTEMENTALE de Meurthe & Moselle

Adresse correspondance:
Secrétariat AMC
33, rue St Libaire 54360 DAMELEVIERES
Email: amcvg54@free.fr
Banque Postale Nancy 055 M

Permanence téléphonique
du Mardi au Jeudi
de 8h 30 à 12h 00
Tél: 09 53 36 58 47

LE PRÉSIDENT

Mardi 13 décembre 2016.

Madame,

- Les veuves d'Anciens Combattants qui étaient titulaires de la carte du combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation, sont ressortissantes de l'ONAC-VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Mthe et Melle), dont les bureaux se situent Centre des Affaires 109 Boulevard d' Haussenville 54000 NANCY Cedex Tel 03 83 67 82
- Cette institution a dans sa mission une action sociale pour aider ses ressortissants à résoudre les difficultés les plus diverses (Prêts sociaux, secours d'urgence, participations financières, informations, conseils, etc....).

Je vous informe qu'une subvention pour frais d'obsèques est allouée aux veuves rencontrant des difficultés financières occasionnées par cette dépense.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous souhaiteriez, ou établir les dossiers de demande de subvention.

Informations complémentaires :

Retraite du Combattant:

- Cette pension n'est pas réversible, il y a lieu de retourner le dernier bulletin de pension ou sa copie au Centre de Gestion Retraites 87043 LIMOGES Cedex, accompagné d'un extrait d'acte de décès.

Mutuelle de Retraite et d'Epargne des Combattants:

- Cette retraite est volontaire, si votre mari avait adhéré à ce régime de retraite auprès d'une caisse (France Mutualiste, Carac etc....) Veuillez vous adresser au Siège de la Caisse correspondante qui vous fournira les renseignements utiles, pour la **France Mutualiste**, vous pouvez vous adresser 50 rue Stanislas 54000 Nancy tel. 03 83 35 50 41, pour la **CARAC** 45 rue Saint Georges CS 50625 54010 NANCY Cedex. tél. 09 69 32 50 50

Fiscalité:

Prochaine déclaration d'impôt :

- Les veuves d'Anciens Combattants ayant plus de 74 ans au 31 décembre 2015 et dont le conjoint était titulaire de la carte du Combattant, bénéficient d'une majoration de leur quotient familial d'une demi part, si le défunt a été en mesure de bénéficier au moins d'une année d'imposition de la demi part, cocher la case prévue à cet effet dans la prochaine déclaration d'impôt.

Carte de ressortissante de l'ONAC :

- Le service départemental de l'ONAC-VG, délivre sur demande une carte justifiant de votre qualité de veuve d'Ancien Combattant, nous avons à votre disposition le formulaire pour la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président Départemental

Michel ROLLA